2024

DÉCOUVRIR
SE FORMER
SE PERFECTIONNER
SENSIBILISER

CATALOGUE DES FORMATIONS

DES CÔTES D'ARMOR

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS
des Côtes d'Armor

FDC22
WWW.FDC22.COM

J'♥ LA NATURE PROPRE

Dans le cadre de l'éco-contribution, la FDC22 participe cette année à l'opération "J'aime la nature propre" initiée par la Fédération nationale des chasseurs.

Faites la chasse aux déchets !

Samedi 16 MARS 2024

C'est quoi ?

Le projet a pour but de fédérer et de mobiliser un maximum de personnes en faveur de la lutte contre les déchets sauvages.
L'événement est organisé le 3ème week-end de mars sur une date unique afin de pouvoir communiquer au niveau national.
Grâce à l'implication des territoires de chasse, des mairies et d'autres partenaires, plusieurs points de collecte de déchets sont organisés dans le département. La liste sera diffusée courant février.

On compte sur vous !

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues et nous comptons sur la forte implication des chasseurs costarmoricains lors de cette action citoyenne.

Nous comptons sur vous pour partager l'info. Renseignements auprès de la Fédération.

C'est sans inscription !

LE MOT DU PRÉSIDENT

Vous souhaitez progresser dans votre pratique, approfondir vos connaissances ou même découvrir un mode de chasse ? Ce catalogue a été conçu pour répondre à vos attentes. À propos, il est bon de rappeler que la chasse est avant tout un loisir. Dans ce domaine comme dans d'autres, il est important de rester curieux et ouvert, en se disant que l'on a toujours à apprendre. Pour vous encourager dans ce sens, la Fédération départementale des chasseurs des Côtes d'Armor vous propose chaque année un large éventail de formations, de quoi soutenir toutes les bonnes volontés.

Bien évidemment, la sécurité demeure un enjeu incontournable et prioritaire de notre pratique, en toutes circonstances. Le déploiement de la formation sécurité décennale se poursuit. Beaucoup sont ceux qui reconnaissent, après coup, l'importance de cette remise à niveau exigée par la loi de 2019, alors qu'ils y allaient à reculons. Ils comprennent alors qu'au-delà de satisfaire des attentes personnelles, la formation peut permettre un engagement collectif. C'est une nécessité.

En parallèle de cette mobilisation sur la sécurité, toujours permanente, le rôle de la Fédération consiste aussi à vous permettre de développer vos connaissances et compétences autour de votre passion. Ce levier est essentiel pour dynamiser votre pratique et vous inciter à vous impliquer toujours davantage. Prenons l'exemple de l'hygiène de la venaison ou encore de la découpe du gibier : il serait souhaitable que, dans ces domaines, chaque responsable de territoire puisse avoir dans son équipe quelqu'un de formé.

Oui, la formation requiert du temps, de l'énergie, des moyens, mais elle apporte bien plus ! Certaines associations de chasse l'ont bien compris et favorisent l'inscription de leurs adhérents à certains modules, comme la « sensibilisation aux premiers secours ». La Fédération salue ce type d'initiative car elle traduit un bel état d'esprit collectif.

Deux nouveautés complètent cette année l'offre de formations : « atelier cuisine du gibier » et « premiers secours canins ». Nous espérons vous accueillir nombreux à ces moments d'échanges, autant d'occasions de partager son expérience et d'élargir son réseau de contacts.

Yvon Méhauté
Président

POUR VOUS INSCRIRE, C'EST SIMPLE !

Votre participation doit faire l'objet d'une inscription préalable, au plus tard 7 jours avant la formation, en renvoyant à la Fédération le bulletin intégré dans ce catalogue (également téléchargeable sur le site www.fdc22.com).

BULLETIN D'INSCRIPTION
FORMATIONS 2024

NOM - Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Commune .....

Téléphone .....

Mail (obligatoire) .....

FORMATIONS	Date souhaitée	Coût
Perfectionnement au tir à l'arme rayée	❍ Samedi 18 mai ❍ Vendredi 14 juin	20 €
Sensibilisation aux premiers secours (PSC1)	❍ Samedi 23 mars	56 €
Garde-chasse particulier	❍ Vendredi 5 et samedi 6 juillet	50 €
Régulation à tir des corvidés	❍ Vendredi 23 février	10 €
Certificat de capacité d'élevage (petit gibier)	❍ Vendredi 7 et samedi 8 juin	15 €
Fonctionnement d'une association de chasse	❍ Samedi 15 juin	Gratuit
Piégeur agréé	❍ Vendredi 12 et samedi 13 avril ❍ Vendredi 6 et samedi 7 septembre	20 €
Hygiène de la venaison	❍ Vendredi 27 septembre	Gratuit
Tir d'été du chevreuil, du sanglier et du renard	❍ Vendredi 17 mai	20 €
Premiers secours canins	❍ Samedi 7 septembre	75 €
Techniques de découpe du grand gibier	❍ Lundi 15 janvier ❍ Lundi 29 janvier ❍ Lundi 12 février	Gratuit
Atelier cuisine du gibier	❍ Samedi 6 avril ❍ Samedi 18 mai	48 €

Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée des demandes de participation et dans la limite des places disponibles. Si votre inscription est confirmée, vous recevrez une convocation par mail dans les semaines précédant la date de la formation choisie.

La FDC22 se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session de formation si le contexte le nécessite.

CHASSE ACCOMPAGNÉE

PROGRAMME

- Simulation de chasse au petit gibier avec manipulation d'un fusil, mise en situation de tir et franchissement d'obstacles (clôture et fossé) ;
- Simulation de chasse collective au grand gibier avec manipulation d'une carabine et tir sur sanglier courant ;
- Positionnement aux côtés d'un accompagnateur de chasse (parrain).

BON À SAVOIR

- Le chasseur accompagné peut désigner au maximum 4 accompagnateurs : présence indispensable de chacun d'entre eux à la formation ;
- Le parrain doit être titulaire du permis de chasser depuis plus de 5 ans (permis validé pour la saison en cours) ;
- Chaque parrain recevra une attestation de formation valable 10 ans. Il n'aura pas à la suivre de nouveau pour accompagner toute autre personne titulaire d'une autorisation de chasser accompagné ;
- Seul le parrain doit souscrire une assurance chasse qui doit couvrir la responsabilité civile du chasseur accompagné.

GLOMEL

1 DEMI-JOURNÉE

MATIN OU APRÈS-MIDI

OBJECTIF

Obtenir une autorisation permettant d'accompagner sur le terrain un ou des chasseur(s) expérimenté(s), gratuitement, pendant un an (une arme pour deux)

CONDITIONS

Formation à partir de 14 ans et demi (sans limite d'âge). L'autorisation de chasser accompagné est délivrée à partir de 15 ans

LIEU

Centre de formation de «Botsay», à GLOMEL

COÛT

Gratuit

INTERVENANT

FDC22

INSCRIPTION

Dossier à retirer auprès du secrétariat de la FDC22 ou sur le site internet

DATES

- **Jeudi 22 août**
- **Vendredi 23 août**
- **Samedi 24 août**
- **Vendredi 30 août**

de 9h à 12h ou de 14h à 17h

GLOMEL

1 JOURNÉE ET DEMIE + EXAMEN

OBJECTIF

Préparer l'examen du permis de chasser

CONDITIONS

Formation et examen à partir de 15 ans. Le permis est délivré par l'OFB à partir de 16 ans

LIEU

Centre de formation de «Botsay», à GLOMEL

COÛT

Formation : 60 € (livre d'entraînement inclus)
Inscription à l'examen : 46 €
(31 € pour les mineurs)

INTERVENANTS

FDC22, OFB

INSCRIPTION

En ligne, sur le site internet de la FDC22

PERMIS DE CHASSER

DÉROULEMENT

FORMATION THÉORIQUE ET PRATIQUE

Une journée de formation en groupe, un mois avant l'examen

FORMATION PRATIQUE (RENFORCEMENT)

Une demi-heure de formation individuelle, quelques jours avant l'examen

PASSAGE DE L'EXAMEN

Prévoir 45 minutes

Examen en deux parties :
- 4 exercices pratiques/21 points
- 10 questions théoriques/10 points.

Pour réussir l'examen, il faut obtenir un minimum de 25 points sur 31, à condition de ne commettre aucune faute éliminatoire aux deux épreuves.

PROGRAMME

Théorie : connaissance de la faune sauvage et de ses habitats ; connaissance de la chasse ; lois et règlements concernant la police de la chasse et la protection de la nature ; emploi des armes et des munitions.

Pratique : évolution sur un parcours de chasse simulé avec tir à blanc ; transport d'une arme dans un véhicule ; épreuve de tir avec un fusil à canons basculants ou semi-automatique sur plateaux d'argile ; épreuve de tir à la carabine sur sanglier courant pour un tireur posté en battue.

SESSIONS

Session 1 : formation en groupe les 8, 9 ou 10 janvier et formation individuelle les 5, 9 ou 10 février.

Examen les 12, 13, 14 ou 16 février.

Session 2 : formation en groupe les 19, 20 ou 21 février et formation individuelle les 15, 16 ou 18 mars.

Examen les 19, 20, 21 ou 22 mars.

Session 3 : formation en groupe les 25, 26 ou 28 mars et formation individuelle les 18, 19 ou 22 avril.

Examen les 23, 24, 25 ou 26 avril.

Session 4 : formation en groupe les 3, 4 ou 10 juin et formation individuelle les 28, 29 juin ou 1er juillet.

Examen les 2, 3, 4 ou 5 juillet.

Session 5 : formation en groupe les 8, 9 ou 10 juillet et formation individuelle les 5, 6 ou 9 septembre.

Examen les 10, 11, 12 ou 13 septembre.

Session 6 : formation en groupe les 27, 28 ou 29 août et formation individuelle les 18, 19 ou 21 octobre.

Examen les 22, 23, 24 ou 25 octobre.

Session 7 : formation en groupe les 7, 8 ou 9 octobre et formation individuelle les 20, 22 ou 23 novembre.

Examen les 25, 26, 27 ou 29 novembre.

Session 8 : formation en groupe les 12, 13 ou 15 novembre et formation individuelle les 10, 11 ou 13 décembre.

Examen les 16, 17, 18 ou 20 décembre.

Première validation offerte par la FDC22 à toute personne ayant obtenu son examen dans le département.

GLOMEL

1 JOURNÉE

PERFECTIONNEMENT AU TIR À L'ARME RAYÉE

OBJECTIF

Être plus sûr pour soi-même et pour autrui, être habile dans la manipulation de son arme et adroit au tir

CONDITIONS

Être titulaire du permis de chasser et posséder une arme rayée

LIEU

Centre de formation de «Botsay», à GLOMEL

COÛT

20 € (prévoir un pique-nique)

INTERVENANTS

FDC22, Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier des Côtes d'Armor (ADCGG22)

DATES

- **Samedi 18 mai**
- **Vendredi 14 juin**

de 9h à 17h30

PROGRAMME

- Sécurité : quatre principes de sécurité à respecter, présentation de l'arme, port de l'arme ;
- Habileté : trois manipulations élémentaires, différentes positions de tir ;
- Adresse : cinq principes fondamentaux, balistique.

SENSIBILISATION AUX PREMIERS SECOURS

PROGRAMME

- Protection / Alerte des secours / Alerte des populations ;
- Malaise ;
- Perte de connaissance ;
- Arrêt cardiaque ;
- Obstruction des voies aériennes ;
- Traumatisme ;
- Brûlures ;
- Plaies ;
- Hémorragies externes.

Reproduction d'un accident de chasse

FORMATION DIPLÔMANTE «CERTIFICAT DE COMPÉTENCES DE CITOYEN DE SÉCURITÉ CIVILE - PSC1»

Remise du livret «PSC1 - Recommandations 2022» reprenant l'essentiel du programme.

PLÉRIN

1 JOURNÉE

OBJECTIF

Apprendre les gestes de premiers secours pour être capable de réagir en cas d'urgence, tant à la chasse que dans la vie quotidienne. Le module «Prévention et secours civiques de niveau 1» (PSC1) alterne théorie et pratique

CONDITIONS

Être titulaire d'un permis de chasser validé dans les Côtes d'Armor

LIEU

FDC22, à PLÉRIN

COÛT

56 € (prévoir un pique-nique)

INTERVENANT

Union Départementale des Sapeurs-Pompiers

DATE

Samedi 23 mars
de 8h30 à 16h30

PLÉRIN

2 JOURNÉES CONSÉCUTIVES

OBJECTIF

Remplir les conditions d'aptitude technique exigées pour devenir garde-chasse particulier

CONDITIONS

Être titulaire du permis de chasser et âgé de 18 ans minimum

LIEU

FDC22, à PLÉRIN

COÛT

50 € (repas compris)

INTERVENANTS

FDC22, OFB, gendarmerie

DATES

Vendredi 5 et samedi 6 juillet
de 9h à 17h

GARDE-CHASSE PARTICULIER

PROGRAMME

Module 1 : garde-particulier

- Notions juridiques de base ;
- Droits et devoirs du garde-particulier ;
- Déontologie et techniques d'intervention.

Module 2 : police de la chasse

- Notions d'écologie appliquées à la protection et à la gestion du patrimoine faunistique et de ses habitats ;
- Réglementation de la chasse ;
- Connaissances cynégétiques nécessaires à l'exercice des fonctions de garde-chasse particulier ;
- Conditions de régulation des «Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts» (ESOD).

EN COMPLÉMENT

Vous êtes déjà garde-chasse particulier ?

En plus de votre spécialisation chasse, **la Fédération Départementale des Gardes-Particuliers (FDGP) vous propose de participer à des modules complémentaires.** Vous pourrez ainsi vous spécialiser dans un autre domaine et/ou bénéficier d'un accompagnement dans le cadre de votre pratique.

GARDE DES BOIS

LIEU
Salle du Tertre Rohan, à PLAINTEL

DATE
Samedi 9 mars
de 9h à 18h

COÛT
40 € (repas compris)

Il relève les infractions commises sur les bois et forêts privés dont il a la surveillance : prévention des incendies, cueillette de champignons, vol de bois...

GARDE DE LA VOIRIE ROUTIÈRE

LIEU
Salle du Tertre Rohan, à PLAINTEL

DATE
Samedi 15 juin
de 9h à 18h

COÛT
40 € (repas compris)

Il relève les infractions commises sur le territoire communal dont il a la surveillance : vol de matériaux, dépôt d'ordures, dégradation de chemin…

REMISE À NIVEAU GARDE-CHASSE PARTICULIER

LIEU
Salle du Tertre Rohan, à PLAINTEL

DATE
Samedi 13 avril
de 9h à 18h

COÛT
25 € (repas compris)

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

auprès de Patrick SAGORIN, président de la FDGP :
06.30.30.49.05
fdgp.22@orange.fr
Le règlement est à effectuer dès l'inscription.

La FDGP se réserve le droit d'annuler un module si le nombre d'inscrits est inférieur à 5.

PLÉRIN

1 SOIRÉE

OBJECTIF

Appréhender la technique de régulation par tir des corvidés

CONDITIONS

Être titulaire du permis de chasser

LIEU

FDC22, à PLÉRIN

COÛT

10 €

INTERVENANT

FDC22

DATE

Vendredi 23 février
de 18h30 à 20h30

RÉGULATION À TIR DES CORVIDÉS

PROGRAMME

- Reconnaissance des espèces concernées ;
- Périodes et modalités d'intervention ;
- Matériels et moyens autorisés ;
- Conseils et démonstrations (vidéos).

CHASSE À L'ARC

PROGRAMME

THÉORIE
- Pourquoi chasser à l'arc ?
- Présentation du matériel ;
- Conditions de tir ;
- Différents modes de chasse à l'arc ;
- Sécurité.

PRATIQUE
- Différentes techniques de tir ;
- Tir sur cible fixe, 3D, au sol et au vol ;
- Conseils de l'après-tir.

Possibilité d'amener votre matériel sous votre responsabilité.

BON À SAVOIR

La chasse à l'arc peut être pratiquée en formule «chasse accompagnée», dès 15 ans, sous réserve que le filleul et son accompagnateur aient suivi la formation dédiée (cf. p.5). Seul l'accompagnateur devra justifier de sa participation à une journée de formation à la chasse à l'arc. Nous conseillons cependant au prochain chasseur accompagné de participer à une session de formation à la chasse à l'arc dont l'attestation sera prise en compte une fois son permis obtenu.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

frcbretagne@chasseurdefrance.com ou 02 96 58 06 34

BRETAGNE

1 JOURNÉE

OBJECTIF

Obtenir une attestation obligatoire pour pratiquer ce mode de chasse

CONDITIONS

Toute personne intéressée à partir de 14 ans. Cette formation peut être effectuée avant d'avoir obtenu le permis de chasser ou après. Seule la pratique exige la possession d'un permis de chasser validé

LIEUX

- Côtes d'Armor : «Botsay» à GLOMEL [1]
- Morbihan : «Goh Menhir» à SAINT-JEAN-BRÉVELAY [2]
- Ille-et-Vilaine : FDC35 à SAINT-SYMPHORIEN [3]
- Finistère : «Ti Blaise» à BRASPARTS [4]

COÛT

50 € (prévoir un pique-nique)

INTERVENANTS

FDC Bretagne, associations bretonnes de chasseurs à l'arc

INSCRIPTION

Dossier à retirer auprès du secrétariat de la FDC22 ou sur le site internet

DATES

- **Samedi 18 mai** [2]
- **Samedi 15 juin** [2]
- **Samedi 6 juillet** [1]
- **Jeudi 5 septembre** [4]
- **Samedi 12 octobre** [3]

de 9h à 17h

CERTIFICAT DE CAPACITÉ D'ÉLEVAGE
PETIT GIBIER

PLÉRIN
1 JOURNÉE ET DEMIE

OBJECTIF
Obtenir un justificatif de connaissances pour exercer une activité d'éleveur individuel (lapin, faisan, perdrix)

CONDITIONS
Tout public

LIEU
FDC22, à PLÉRIN

COÛT
15 € (prévoir un pique-nique)

INTERVENANTS
FDC22, OFB, Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP), enseignant

DATES
Vendredi 7 juin de 9h à 17h
et samedi 8 juin matin

PROGRAMME

THÉORIE (vendredi)
- Textes et réglementations spécifiques ;
- Etablissements et élevages d'agrément ;
- Conditions de détentions ;
- Biologie des principales espèces concernées : lapins, faisans, perdrix ;
- Présentation d'un projet d'élevage et du conventionnement fédéral.

PRATIQUE (samedi matin)
- Visite d'un parc d'élevage de lapins de garenne ;
- Visite d'installations d'élevage de faisans/perdrix.

FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION DE CHASSE

PLÉRIN

1 MATINÉE

OBJECTIF

Maîtriser la réglementation et les démarches administratives relatives à la pratique de la chasse

CONDITIONS

Être intéressé par la gestion administrative d'une association de chasse (responsable, secrétaire…)

LIEU

FDC22, à PLÉRIN

COÛT

Gratuit

INTERVENANTS

FDC22, OFB

DATE

Samedi 15 juin
de 8h30 à 12h30

PROGRAMME

- Présentation de la Fédération Départementale des Chasseurs des Côtes d'Armor (missions, interlocuteurs) ;
- Gestion administrative d'une association de chasse (statuts, règlement intérieur, baux de chasse, «espace adhérents») ;
- Sécurité à la chasse ;
- Arrêté préfectoral 2024/2025 ;
- Carnet de route d'une saison cynégétique.

PLÉRIN

2 JOURNÉES CONSÉCUTIVES

OBJECTIF

Obtenir un agrément préfectoral autorisant le piégeage des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD)

CONDITIONS

Formation à partir de 15 ans. L'agrément préfectoral est délivré à partir de 16 ans

LIEU

FDC22, à PLÉRIN

COÛT

20 € (prévoir un pique-nique)

INTERVENANTS

FDC22, piégeurs agréés

DATES

- **Vendredi 12 et samedi 13 avril**
- **Vendredi 6 et samedi 7 septembre**

de 8h30 à 18h

PIÉGEUR AGRÉÉ

PROGRAMME

THÉORIE (1ère journée)

- Législation et réglementation des ESOD ;
- Reconnaissance des espèces.

PRATIQUE (2e journée)

- Catégories de pièges et spécificités réglementaires ;
- Manipulation des pièges ;
- Contrôle des connaissances ;
- Présentation de l'Association des Piégeurs Agréés des Côtes d'Armor (APA22).

HYGIÈNE DE LA VENAISON

PROGRAMME

- Réglementation sanitaire ;
- Notions d'anatomie et de pathologie ;
- Gestes à connaître pour l'éviscération, le prélèvement trichine et les bonnes pratiques d'hygiène ;
- Conduite à tenir en cas d'anomalies de la venaison ;
- Rédaction d'une fiche d'examen initial ;
- Remise des supports de formation.

PLÉRIN

1 SOIRÉE

OBJECTIF

Être capable de déterminer si un gibier est propre à la consommation

CONDITIONS

Être volontaire pour devenir référent à l'examen initial du gibier sauvage

LIEU

FDC22, à PLÉRIN

COÛT

Gratuit

INTERVENANT

FDC22

DATE

Vendredi 27 septembre
de 18h30 à 22h30

TIR D'ÉTÉ DU CHEVREUIL, SANGLIER ET RENARD

GLOMEL

1 DEMI-JOURNÉE
MATIN OU APRÈS-MIDI

OBJECTIF

S'initier aux prélèvements d'été du chevreuil, du sanglier et du renard

CONDITIONS

Être titulaire du permis de chasser

LIEU

Centre de formation de «Botsay», à GLOMEL

COÛT

20 €

INTERVENANT

FDC22

DATE

Vendredi 17 mai
de 9h à 12h30
ou 14h à 17h30

PROGRAMME

CADRE RÉGLEMENTAIRE ET LÉGISLATIF

- Réglementation et connaissance des espèces ;
- Techniques de chasse et sécurité ;
- Equipements ;
- Statistiques des accidents de chasse ;
- Responsabilités civiles et pénales.

FORMATION PRATIQUE DE TIR SUR CIBLE

- Différentes techniques ;
- Monter sur un mirador avec une arme ;
- Positions de tir ;
- Régler son arme.

Apporter son arme et ses munitions.

NOUVEAU

PLÉRIN

1 JOURNÉE

OBJECTIF

Assurer les gestes de premiers secours sur son chien, en vue de le transporter vers le vétérinaire sans aggraver son état général

CONDITIONS

Formation à partir de 12 ans

LIEU

FDC22, à PLÉRIN

COÛT

75 € (prévoir un pique-nique)

INTERVENANT

Protection Civile des Côtes d'Armor

DATE

- **Samedi 7 septembre**
de 9h à 17h30

PREMIERS SECOURS CANINS

PROGRAMME

- Observer l'anatomie de base de son chien ;
- Protéger du sur-accident, alerter et poser un lien (muselière) ;
- Réagir face à différentes situations : malaise, plaie, brûlure, accident oculaire, traumatisme, obstruction des voies aériennes, perte de connaissance, arrêt cardiaque, hémorragie, maladie infectieuse, envenimation, intoxication ;
- Composer sa trousse de secours.

PROTECTION CIVILE
AIDER · SECOURIR · FORMER
| CÔTES D'ARMOR

FORMATION DIPLÔMANTE «CERTIFICAT DE COMPÉTENCES AUX PREMIERS SECOURS CANINS»

La formation est réalisée sur des mannequins (ne pas se présenter avec son animal)

PLÉRIN

1 DEMI-JOURNÉE
APRÈS-MIDI

OBJECTIF

Optimiser la découpe d'une carcasse de grand gibier, en s'appuyant sur les conseils et le savoir-faire d'un artisan boucher

LIEU

Boucherie Ty Deniel,
à PLÉRIN

COÛT

Gratuit

INTERVENANT

Jean-Pierre DANIEL, artisan boucher et chasseur

DATES

- **Lundi 15 janvier**
- **Lundi 29 janvier**
- **Lundi 12 février**

de 14h à 17h

TECHNIQUES DE DÉCOUPE DU GRAND GIBIER

PROGRAMME

- Rappel des règles d'hygiène ;
- Conservation et maturation ;
- Démonstration de découpe dans l'atelier (matériel et techniques) ;
- Dénomination des différents morceaux et utilisation ;
- Partage d'expériences.

«Cette formation vient compléter le module «Hygiène de la venaison» déjà proposé par la FDC22. Pour moi, l'un ne va pas sans l'autre. Après s'être assuré que le gibier est propre à la consommation, il est intéressant d'apprendre à mettre en valeur la venaison, en s'appuyant sur les conseils d'un artisan boucher, lui-même chasseur. Il s'agit non seulement de maîtriser les gestes techniques de la découpe, mais aussi d'optimiser l'utilisation des différents morceaux. Je recommande vivement le suivi de cette formation, car l'après-chasse a aussi son importance».

Jim SCHMIDT

NOUVEAU

ATELIER CUISINE DU GIBIER

PROGRAMME

- Mise en bouche (15 minutes) : présentation de l'atelier et du déroulé ;
- En cuisine ! (1h30) : réalisation des recettes ;
- À table ! (45 minutes) : repas.

Atelier du 6 avril
Entrée : feuilleté de faisan aux champignons
Plat : cuisse de sanglier en croûte d'épices

Atelier du 18 mai
Entrée : feuilleté de faisan aux champignons
Plat : daube de sanglier provençal

Lors de ces ateliers, les participants seront invités à cuisiner eux-mêmes grâce à la mise en place de postes de travail individuels.

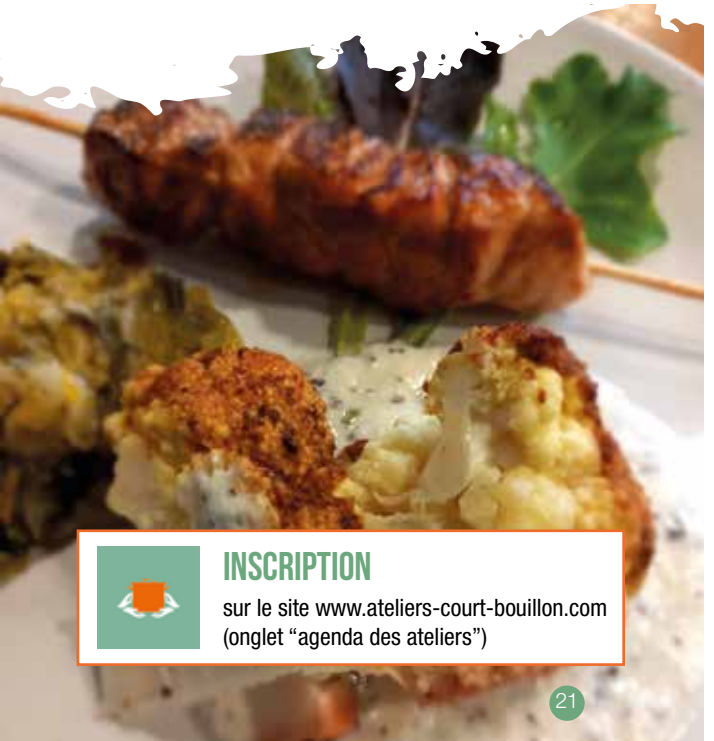

INSCRIPTION

sur le site www.ateliers-court-bouillon.com (onglet "agenda des ateliers")

LANTIC

1 MATINÉE

CONDITIONS

Tout public

LIEU

Maison de la Terre, à LANTIC

COÛT

48 €

INTERVENANT

Gaëlle PENAULT, SARL Court-Bouillon

DATES

- **Samedi 6 avril**
- **Samedi 18 mai**

de 10h à 13h

PRÉSENTATION DE GAËLLE PENAULT

«Animatrice d'ateliers, j'accompagne tous ceux qui veulent apprendre des astuces, des techniques et des histoires de cuisine. Gagner un peu de temps avec les bons gestes, pas pour chercher l'exploit mais pour progresser ensemble. Des milliers de livres de cuisine existent, des heures de vidéos de recettes sont disponibles sur internet et pourtant, rien ne vaut le geste, le partage et la manipulation pour apprendre une recette».

Gaëlle PENAULT,
fondatrice de Court-Bouillon

PLÉRIN

8 SOIRÉES NON CONSÉCUTIVES

OBJECTIF

Améliorer ses connaissances sur la gestion des espèces, la faune et la flore, à travers une série de cours dispensés par l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier

CONDITIONS

Le brevet est accessible aux chasseurs mais aussi à toute personne désirant élargir ses connaissances sur la nature

LIEU

FDC22, à PLÉRIN

COÛT

95 € (65 € pour un jeune chasseur et 85 € pour un garde-particulier agréé ou un conducteur de chien de sang)

INTERVENANTS

ADCGG22 et intervenants extérieurs

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Contacter Serge RAPHAËL
au 06 81 04 17 41

BREVET GRAND GIBIER

DÉROULEMENT

Entraînement théorique : 8 séances de 19h à 23h
Entraînement pratique : 1 séance
+ 1 sortie en forêt suivie d'un examen blanc

L'examen comporte deux épreuves :
- Une épreuve pratique (tir à la carabine)
- Une épreuve théorique (questionnaire à choix multiple)

PROGRAMME

Les grands animaux, les ongulés de montagne, la vènerie, les prédateurs, les armes et la balistique, l'optique, la sylviculture, les fleurs et champignons, la recherche du grand gibier blessé, les honneurs et trophées, les diverses races de chien, les maladies et risques sanitaires, la petite faune, la législation sur la chasse, la prévention des accidents.

PLANNING

Entraînement théorique :
Vendredi 1er, 8, 15, 22 et 29 mars
Vendredi 5, 12 et 19 avril

Sortie en forêt et examen blanc
Samedi 27 avril

Examen
Vendredi 17 mai

FORMATION SÉCURITÉ DÉCENNALE

«Chacun d'entre nous doit accueillir cette formation comme une démarche positive, avec tout l'intérêt qu'elle mérite, et non comme une contrainte. La sécurité à la chasse est un enjeu fondamental qui relève bien sûr de la responsabilité collective, mais aussi individuelle. Aujourd'hui, la formation au permis de chasser comprend une part prépondérante de notions de sécurité, ce qui - en parallèle d'autres mesures - a grandement contribué à réduire le nombre d'accidents. Nous pouvons encore faire mieux et on n'en fera jamais assez. D'ailleurs, n'oublions pas que cette obligation de remise à niveau émane des chasseurs eux-mêmes. Dites-vous bien une chose : cette formation ne peut qu'être bénéfique, quels que soient l'expérience et le mode de chasse».

La FDC22

CHAQUE CHASSEUR EST RESPONSABLE DE L'IMAGE DE LA CHASSE QU'IL VÉHICULE À TRAVERS SON COMPORTEMENT. IL EN VA DE LA CRÉDIBILITÉ DE NOTRE PRATIQUE.

La loi du 24 juillet 2019 a instauré l'obligation, pour tous les chasseurs, de suivre une remise à niveau tous les 10 ans.
Cette formation, gratuite et uniquement théorique, consiste en un rappel des consignes de sécurité individuelles. Elle n'est pas sanctionnée par un examen. Tous les détenteurs d'un permis de chasser validé sont concernés par cette obligation, y compris ceux qui chassent sans arme à feu.
Dans le département, le déploiement de la formation sécurité décennale a commencé en août 2022. Depuis, près de 4000 chasseurs ont participé à une session de formation organisée près de chez eux.

Vous ne l'avez pas suivie ? Il n'est pas nécessaire de vous inscrire ! La Fédération prend les devants : vous recevrez une convocation, par courrier, dans le délai imparti.

PROGRAMME

- Le bilan national des accidents de chasse ;
- L'analyse de cas d'accidents réels ;
- Les gestes élémentaires de sécurité en action et hors action de chasse ;
- Les spécificités départementales.

Souvenez-vous que cette formation est obligatoire. Vous devrez donc la suivre pour pouvoir valider, à terme, votre permis de chasser.

MIEUX VAUT S'ENTRAÎNER AU STAND DE TIR QU'À LA CHASSE SUR LE GIBIER

Un juste réglage de son arme et un entraînement régulier au tir sont des préalables indispensables pour une chasse responsable et respectueuse envers le gibier.

LA FDC22 MET À VOTRE DISPOSITION UN STAND DE TIR À GLOMEL.

POURQUOI VENIR AU STAND DE TIR ?

• CONTRÔLER LE RÉGLAGE DE SON ARME
Le réglage d'un fusil ou d'une carabine n'est pas universel. Il doit être effectué en fonction de la personne qui l'utilise. Ce réglage varie selon plusieurs facteurs, d'où l'importance d'une vérification au moins une fois par an.

• CORRIGER D'ÉVENTUELS DÉFAUTS DE MANIPULATION
• S'ENTRAÎNER ET SE PERFECTIONNER AU TIR À BALLE

Durant toute la durée de la séance, vous bénéficiez de l'accompagnement et des conseils de Cyrille GUYOMARD, moniteur de tir.

ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES

- Un pas de tir fixe à 25, 50 et 100 mètres, permettant de régler les carabines (point rouge, lunette, visée ouverte) et de définir les balles adaptées aux fusils à canon lisse.
- Un site dédié à l'entraînement sur cibles en mouvement (silhouettes mobiles de sanglier se déplaçant à différentes allures sur un rail), à 25 et 50 mètres.

TARIFS

TARIF PAR PERSONNE	Adhérent FDC22	Extérieur
Réglage d'une arme Tir sur cible fixe *½ heure*	12 €	18 €
Forfait : réglage, tir sur cible fixe, sanglier courant *1 heure*	24 €	30 €

TARIF PAR GROUPE	Adhérent FDC22	Extérieur
Demi-journée (5 à 9 personnes)	120 €	150 €
Journée (10 à 16 personnes)	190 €	240 €

COMMENT RÉSERVER ?

Contactez le secrétariat de la FDC22. Votre réservation sera confirmée dès réception du règlement.

SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES ARMES

Depuis sa mise en place en février 2022, chaque détenteur d'arme a l'obligation légale de créer un compte personnel détenteur dans le SIA (Système d'Information sur les Armes).

LES CHASSEURS, PREMIERS CONCERNÉS

En effet, nous rappelons que la possession d'un compte SIA va devenir, à terme, une condition indispensable pour conserver son droit à détenir des armes. Cela est d'ores et déjà obligatoire pour tout achat, cession ou réparation d'arme chez un armurier.

Si, malgré toute la communication associée et les solutions d'accompagnement proposées, vous n'avez toujours pas créé votre compte : une injonction de dessaisissement de vos armes vous sera adressée par la préfecture des Côtes d'Armor.

Nb : Si vous détenez uniquement des armes à canon lisse à un coup, acquises avant le 1er décembre 2011, vous n'êtes pas soumis à cette obligation de création de compte dans le SIA.

La possession d'un compte SIA est une obligation légale.
Il est impératif de vous mettre à jour avec la nouvelle réglementation.

POUR VOUS GUIDER

SIÈGE SOCIAL DE LA FDC22, À PLÉRIN

CENTRE DE FORMATION DE «BOTSAY», À GLOMEL

À Rostrenen, prendre la direction de Plouray (D790), rouler sur environ 10 km, puis tourner à droite au panneau «Centre de formation de Botsay». Le stand de tir se situe à environ 400 m sur votre droite.

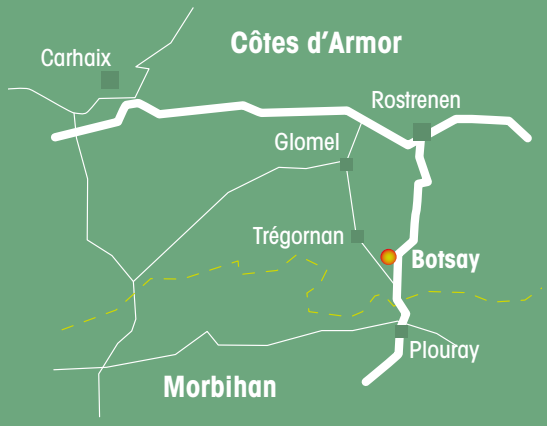

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES CÔTES D'ARMOR

VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?
Contactez Madame Kim SORIN : 02 96 74 74 29 - kim.sorin@fdc22.com

La Prunelle - BP 214 - 22192 PLÉRIN Cedex - Tél. 02 96 74 74 29
E-mail : contact@fdc22.com
www.fdc22.com FDC22

WWW.ROUDENN.BZH

Retrouvez ce catalogue et le bulletin d'inscription sur notre site internet : www.fdc22.com / rubrique « Formations ».
Crédits photographiques : Florian WEBER, UDSP22, Dominique GEST, Protection Civile des Côtes d'Armor.